

PROCÈS-VERBAL SUCCINCT DE LA SÉANCE
DE CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JANVIER 2019

Le Conseil Municipal s'est réuni, le jeudi 24 janvier 2019 à 20 h 15, à la Mairie de Cornimont, sous la Présidence de Madame Marie-Josèphe CLÉMENT, Maire.

Absents excusés :

- Christian FAUNY, procuration à Marie-Josée FRANCOIS
- Frédéric FLEURANCE, procuration à Gérard LETUPPE
- Nathalie PETITGENET, procuration à Martine GÉHIN
- Hervé RIONDE, procuration à Emmanuelle POIROT
- Marie STARCK, procuration à Annette MARCHAL
- Sandrine ANTOINE

M^{me} Marie-Josée FRANCOIS est nommée secrétaire de séance.

M. David FLAGEOLLET, Directeur Général des Services, est nommé secrétaire adjoint.

M^{me} le Maire tient à remercier l'ensemble du Conseil pour les marques de sympathie témoignées lors du décès de sa maman.

M^{me} le Maire informe le Conseil que suite à la démission d'Isabelle Aiguiers, les 3 candidats venant sur la liste après le dernier élu ont été contactés pour siéger au sein du Conseil mais, pour des raisons personnelles, aucun ne peut y répondre favorablement. Ainsi, le Conseil sera dorénavant composé de 26 élus au lieu de 27.

Le PV de la séance du 07 décembre 2018 est approuvé à l'Unanimité.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

1. Compte-rendu des décisions prises par le Maire dans le cadre de sa délégation de compétences du Conseil Municipal, en application de l'article L.2122-22 du CGCT

- M^{me} le Maire informe qu'aucun marché n'a été attribué depuis le dernier conseil.
- Elle donne lecture des 4 renouvellements de concessions funéraires pour 15 ans :

Date	N° Concession	Nom	Places	Montant
14/12/2018	1518	PARMENTIER Aline née GRISVARD	6 pl	535 €
17/12/2018	1519	GRANDEMANGE Michel	6 pl	535 €
17/12/2018	1520	GÉHIN Gilbert	6 pl	535 €
16/01/2019	1521	PINNA Patrick	6 pl	535 €

2. Information sur les subventions obtenues : NÉANT

3. Bail professionnel pour la Maison de Santé :

M^{me} le Maire informe que la Commune de Cornimont est propriétaire de la Maison de Santé depuis le 16 janvier 2019, date de réception des travaux. Le bâtiment peut dorénavant être mis en location.

Un bail professionnel doit être signé entre la Commune de Cornimont et les professionnels de santé, qui se sont regroupés au sein de la société « SISA de la Haute-Moselotte ».

M^{me} le Maire donne lecture des principaux points du bail :

Le projet de bail consent, à compter du 1^{er} février 2019 et pour une durée de 6 ans reconductible, la mise en location de l'ensemble de la Maison de Santé (367,36m²) à la SISA de la Haute-Moselotte pour que ses membres puissent exercer à titre libéral toutes activités professionnelles médicales ou paramédicales.

Le montant du loyer nu, indexé annuellement sur l'indice IRL (Indice de Référence des Loyers), est fixé à 2 312,50 € HT (soit 2 775 € TTC) décomposés comme suit : 408,33 € HT (490 € TTC) par cabinet médical (4), 212,50 € HT (255 € TTC) pour le cabinet d'infirmier et 466,67 € HT (560 € TTC) pour la salle modulable (podologue). Une provision de charges de 20 € par mois et par cabinet sera également demandée.

M^{me} le Maire rappelle que lors de sa séance du 07 décembre dernier, le Conseil a acté le montant du loyer ainsi que ses 3 clauses incitatives (pour la première année de fonctionnement, pour une nouvelle profession médicale / paramédicale et pour toute sortie de praticien).

Elle indique que le premier loyer n'interviendra qu'à compter du 1^{er} mars, le mois de février étant neutralisé pour l'aménagement des locaux et l'installation des professionnels.

M^{me} le Maire souligne toutefois l'interdiction de percer les cloisons extérieures du bâtiment puisque c'est une construction passive.

Elle indique qu'une journée Portes Ouvertes sera organisée le samedi 02 février de 9h30 à 11h30. La population pourra ainsi visiter la Maison de Santé et les élus présents pourront répondre à toutes les interrogations. L'inauguration officielle interviendra ultérieurement.

Elle ajoute qu'un article dans le bulletin de janvier 2019 est consacré à la Maison de Santé avec le coût détaillé des travaux et le montant des subventions allouées.

Le Conseil Municipal autorise à l'Unanimité M^{me} le Maire à signer le bail professionnel de la Maison de santé avec la SISA de la Haute-Moselotte et accepte toutes les modalités s'y rapportant.

4. Plan de mise en accessibilité de la voirie et de l'espace public (PAVE) :

M^{me} le Maire informe que selon les dispositions de la loi 11 février 2005 (dite loi Handicap), du décret n°2006-1568 du 21 décembre 2006 et de l'arrêté du 15 janvier 2007, les

communes doivent mettre en œuvre un PAVE afin de diagnostiquer leurs voiries, au regard du respect de la chaîne de déplacement et des prescriptions relatives à l'accessibilité.

M^{me} le Maire précise que contrairement à la mise en accessibilité du cadre bâti, il n'y a pas d'échéance pour mettre en œuvre les préconisations mises en exergue dans le PAVE. Par contre, si des travaux sont engagés sur ces espaces publics, la commune se doit de les mettre en conformité avec la loi accessibilité.

Pour la commune de Cornimont, le diagnostic et le PAVE qui en découle ont été réalisés par les services au cours des années 2010/2011 (Rue de la 3^{ème} DIA, Passage Perrin, rue du Daval et rue Charlemagne). Un état des lieux et des préconisations d'améliorations ont été matérialisés et chiffrés.

-Réaménagement rues du Daval et Charlemagne : Adaptation des passages piétons, et trottoirs élargis aux normes en vigueur...

Concernant la rue des Grands Meix, la rue de la 3^{ème} DIA, le Passage Perrin : Réalisation en partie (aménagement des passages piétons - abaissement des bordures et pose de dalles podotactiles -, aménagement à proximité des commerces, des écoles...) mais il reste encore des choses à faire (déplacement de luminaires, reprise de trottoirs...).

Quelques exemples de prescriptions techniques à respecter sont cités :

- le pourcentage des pentes
- les paliers de repos
- les traversées pour piétons
- le mobilier sur les cheminements
- la largeur et la hauteur des escaliers
- le stationnement réservé
- la signalétique et le système d'informations, etc...

M^{me} le Maire indique qu'aucune délibération n'a été prise pour approuver le PAVE initial et propose au Conseil l'approbation de ce document. Elle précise qu'une fois cette délibération votée et validée par les services Préfectoraux, le PAVE sera mis en ligne sur le site Internet de la Commune.

Le Conseil Municipal approuve à l'Unanimité le Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics présenté et autorise M^{me} le Maire à signer tout document nécessaire à la mise à jour du PAVE.

BUDGET - FINANCES

5. Subvention "Saint-Nicolas"

M^{me} Martine GÉHIN propose au Conseil l'attribution d'une subvention de 300 € à l'association des Petits Counehets pour l'organisation de la Saint Nicolas 2018.

Elle indique que cette manifestation a rencontré un beau succès et a bénéficié d'une météo clémente.

M^{me} le Maire tient à remercier toutes les personnes qui se sont investies dans la préparation et le déroulement de cette fête traditionnelle. Elle cite également la présence des sapeurs pompiers pour la sécurité et celle de l'harmonie pour accompagner en musique Saint-Nicolas.

M^{me} Séverine Mouraire indique que les parents ont été plus nombreux pour aider à l'organisation de la manifestation (sachets de friandises et le défilé). Toutefois, il manquait de monde pour les barrières et l'association a demandé aux jeunes de la classe d'assurer cette mission. En contrepartie, les Petits Counehets ont décidé de partager la subvention allouée par la Commune avec la Classe.

Le Conseil Municipal décide d'attribuer à 24 voix Pour et 1 Non-participation (M^{me} Séverine Mouraire) une subvention de 300 € à l'association des Petits Counehets, pour la manifestation de la St-Nicolas qui s'est déroulée le 1^{er} décembre 2018.

CONTRAT - CONVENTION

6. Transmission électronique des actes au représentant de l'État (Contrôle de légalité)

M^{me} le Maire indique qu'actuellement, la Commune de Cornimont transmet ses actes soumis au contrôle de légalité par voie électronique via le logiciel Omnikles. Ce dernier ne sera plus opérationnel fin 2019.

Elle rappelle que lors du Conseil Municipal du 16 novembre 2018, la commune a validé l'adhésion à la société SPL X-Demat et l'utilisation de ses produits afin de pallier à cet arrêt.

Elle précise donc qu'une nouvelle convention (annulant celle du 11 février 2011) doit être mise en œuvre avec la Préfecture des Vosges pour la télétransmission des actes via le serveur Xactes fournis par la Sté Xdemat.

C'est à l'Unanimité que le Conseil Municipal **autorise** M^{me} le Maire à signer la convention avec le représentant de l'État pour la télétransmission des actes au contrôle de légalité et **décide** d'utiliser le dispositif proposé par le SMIC des Vosges (serveur Xactes fourni par la sté Xdemat) pour la télétransmission des actes.

URBANISME - TERRAIN - PATRIMOINE

7. Vente du lot N°1 - Lotissement du Daval :

M^{me} Annette Marchal, adjointe, informe que par correspondance du 3 décembre 2018, M. Michel ARNOULD confirme à la Commune de Cornimont qu'il souhaite acquérir par démembrement, avec ses 3 filles, le lot n°1 (parcelles AB 962 et AB 959) situé dans le lotissement du Daval, d'une superficie totale de 576 m², au tarif de 36€ TTC, soit 20 736€ TTC.

Les frais de notaire et de géomètre sont à la charge de l'acquéreur.

Elle indique que M. et M^{me} Michel ARNOULD acquerront l'usufruit et que leurs 3 filles acquerront la nue-propriété. L'acquéreur sera représenté par Maître Nathalie GUNSLAY.
Acceptation à l'Unanimité.

8. Vente du lot N°6 - Lotissement du Gros Chêne :

M^{me} Annette Marchal informe que par correspondance du 17 décembre 2018, M^{me} Christine JEANTY confirme à la commune de Cornimont qu'elle souhaite acquérir le lot n°6 (parcelles AT 510 et AT 531) situé dans le lotissement du Gros Chêne, d'une superficie totale de 661 m², au tarif de 36€ TTC, soit 23 796€ TTC.

Les frais de notaire et de géomètre sont à la charge de l'acquéreur.

Elle précise que M^{me} Jeanty fait l'acquisition de ce lot pour y construire sa résidence secondaire. **Acceptation à 24 Pour et 1 Contre (M^{me} Joëlle Thomassin).**

9. Échange de terrains : Acquisition de la parcelle AX381 et Vente de la parcelle AX382 :

M^{me} Annette Marchal propose au Conseil un échange de terrain entre la Commune de Cornimont et M. Claude MAURICE. Cet échange permet de sécuriser le fond de la rue du Lozerot (élargissement de la route).

Pour cela, elle propose l'acquisition sur M. Claude Maurice et M^{me} Patricia ABELLO de la parcelle AX 381 pour une contenance de 104 m² au prix de 6 € /m² et la cession de la parcelle communale AX 382 de 22 m² au prix de 6€/m². La soulte correspondant au 82m² s'élève ainsi à 492 €. Les frais de notaire et de géomètre seront à la charge de la Commune. **Acceptation à l'Unanimité.**

INTERCOMMUNALITÉ : NÉANT

COMPTES-RENDUS DES COMMISSIONS MUNICIPALES

Il est indiqué qu'il n'y a pas de comptes-rendus nouveaux depuis le dernier conseil.

COMPTES-RENDUS DES COMMISSIONS INTERCOMMUNALES

M. Gérard Letuppe informe que le 1^{er} conseil communautaire de l'année a eu lieu le mercredi 23 janvier et en donne les grandes lignes :

-l'approbation du nouveau règlement d'attribution de subventions aux associations

-l'approbation du règlement intérieur des déchèteries : harmonisation des 4 déchèteries avec des règles et des horaires communs

-les demandes de subventions pour les 21 projets retenus dans le cadre du Contrat Territorial d'Éducation Artistique et Culturel

-le bilan de la taxe de séjour 2018 : M^{me} le Maire souligne le montant encaissé de 2018, soit 800 000 € (pour tout le territoire intercommunal, hors La Bresse). Une hausse significative due à un travail en profondeur réalisé par les équipes en charge de la collecte (Cornimont représente 26 000 €).

M^{me} le Maire rappelle le schéma de développement économique et touristique actuellement en cours avec un cabinet de conseils qui travaille sur une étude stratégique de développement.

REMERCIEMENTS :

M^{me} le Maire donne lecture de la lettre de remerciements de M^{me} Hans, École des Champs à Nabord, pour l'achat du nouvel ordinateur. Elle cite : *"La Municipalité nous offre vraiment la possibilité de travailler dans les meilleures conditions"*.

M^{me} le Maire informe que l'ECSP souhaite une bonne et heureuse année à l'ensemble du Conseil et le remercie pour le soutien apporté dans le fonctionnement de la structure.

POINT INFOS :

M^{me} le Maire rappelle la journée Portes Ouvertes à la Maison de Santé le samedi 02 février

M^{me} Martine Géhin indique que l'après-midi sans écran aura lieu à l'ECSP le dimanche 27 janvier à partir de 14h30 avec au programme jeux et galette pour la modique somme de 0.50 €.

Elle profite pour remercier toutes les personnes qui ont participé à la crémation des sapins. Belle fin d'après-midi bien sympathique!

Concernant le Jardin Partagé, M^{me} Joëlle Thomassin informe le Conseil qu'une réunion a eu lieu en présence de M^{me} Vinel. En effet, le Jardin Partagé repris dans le cadre de la Transition Écologique se situe sur la propriété de l'EHPAD.

M^{me} Vinel est entièrement favorable à la réalisation de ce Jardin qui pourra également être proposé en activités aux résidents. Toutefois, M^{me} Vinel a informé des travaux de transformations prévus pour créer un lien entre les 2 structures d'accueil (Le Couarôge et les Myrtilles) avec un passage réservé aux Pompiers. Lors de la rencontre prochaine avec les Pompiers pour étudier le circuit à envisager, elle évoquera le projet du Jardin Partagé.

Concernant l'ADEMAT-H, M^{me} le Maire informe le Conseil qu'un courrier a été envoyé à l'ARS pour protester contre le contrat de performance pour les Hôpitaux de Remiremont et d'Épinal. Tous les élus ont été invités (via le Pays de Remiremont) à rédiger une lettre en ce sens.

Elle tient à préciser que ce contrat prévoit notamment plus de 200 suppressions de postes à court terme sur les 2 sites; elle cite également la suppression de lits, le démantèlement des services, le stationnement payant pour le personnel et les visiteurs... Elle rappelle que les repas sont maintenant externalisés (Golbey).

M. Pascal Mougel insiste sur les menaces de transformation de l'hôpital de Remiremont chaque jour plus importantes pour en faire un EHPAD amélioré. Pour lui, le côté humain n'est plus une priorité et laisse place à une logique de rentabilité financière.

Il revient sur le plan de performance proposé qui devrait être signé ce vendredi 25 janvier juste entre 2 personnes le directeur de l'ARS et celui des 2 hôpitaux. Comment ne pas tenir compte de l'avis négatif des diverses instances ou de la réaction forte de la population locale au travers de nombreuses manifestations? Ce serait un passage en force inacceptable.

Il indique que la Maternité de Remiremont enregistre 755 accouchements en 2018, un nombre très important puisque le seuil de fermeture est à 300!!

Comme précisé à chaque Conseil, il est fortement conseillé de participer aux réunions publiques, aux manifestations organisées par l'ADEMAT-H et de se mobiliser pour la défense du Centre Hospitalier de Remiremont pour faire reculer les décisions de l'ARS. Une simple adhésion vient renforcer le front du refus.

Concernant les gilets jaunes, M^{me} le Maire informe le Conseil de la création d'une association, laquelle a fait une demande de salles.

Il est envisagé de mettre à disposition la Salle des Fêtes comme pour toutes autres associations. Pour ne pas bloquer cette salle inutilement, l'association doit confirmer son souhait d'organiser des réunions publiques et en préciser les dates et horaires.

M^{me} le Maire indique qu'un cahier de doléances a été mis à disposition à l'accueil de la Mairie.

M. Pascal Mougel informe le Conseil que le collectif "Nous voulons des coquelicots" organise une réunion le 1^{er} février à Saint-Amé et une le 1^{er} mars prochain à Cornimont, toujours pour présenter la démarche et sensibiliser la population sur les dangers de l'utilisation des pesticides de synthèse.

Avant de clore la soirée, un conseiller s'interroge sur l'éclairage public notamment rue de la Sportive. Le quartier a été plongé dans le noir, à plusieurs reprises, bien avant l'heure prévue d'extinction pour économie d'énergie (22 h).

M^{me} le Maire indique qu'il y a eu plusieurs problèmes rencontrés sur cette rue mais aussi sur la 3^{ème} DIA. De ce fait, il y a eu de nombreuses pannes suivies d'interventions (nos services, Énédis, RME...).

Il est précisé qu'une partie de la rue de la 3^{ème} DIA est passée en LED et qu'une commande de luminaires en LED a été validée pour la rue de la Sportive, si les résultats sont probants, on envisagera l'éclairage LED économique sur tous les postes (diminution de la puissance).

M^{me} Marie-Josée François informe du prochain Don du Sang le samedi 26 janvier de 8h30 à 12h au Centre de Polyactivités (soupe, sandwiches, gaufres...seront proposés).

1) PROCHAINS RENDEZ-VOUS



◆ Conseils Municipaux les 15 mars et 12 avril 2019

L'ORDRE DU JOUR ÉTANT ÉPUISÉ, LA SÉANCE EST LEVÉE A 21h15

Vu par Marie-Josèphe CLÉMENT, Maire de CORNIMONT, pour être affiché à la porte de la Mairie, conformément aux dispositions de l'article L.2121 - 25 du Code Général des Collectivités Locales.

M^{me} M-Josée FRANCOIS
Secrétaire de séance

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'M-Josée FRANCOIS', written in a cursive style.

M^{me} Marie Josèphe CLÉMENT
Maire de CORNIMONT

